## Initiatives ministérielles

(e). Lorsqu'un député a la parole, il est interdit à tout député de passer entre lui et le fauteuil ou de l'interrompre sauf pour soulever un rappel au Règlement.

Je ne vois pas comment on peut faire respecter cet article du Règlement, si ce n'est peut-être de demander aux pages ici à la Chambre de se tenir à côté des pupitres des députés et de frapper un coup sur le pupitre ou de leur taper sur les doigts dès qu'ils essaient de se lever.

Il n'y a cependant pas de sanction individuelle prise contre les personnes qui interrompent. Les interruptions se poursuivent. L'article 18 stipule que:

18. Aucun député ne doit parler irrévérencieusement du Souverain ou d'un autre membre de la famille royale, ni du Gouverneur général ou de la personne qui administre le gouvernement du Canada. Nul député ne doit se servir d'expressions offensantes pour l'une ou l'autre des deux Chambres ni pour un de leurs membres. Aucun député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Ce règlement, bien qu'il soit mis à jour de temps à autre, nous vient d'une longue tradition, en fait d'une époque où la Chambre était constituée d'hommes seulement et des traditions de la Chambre des communes britannique où les règles ont aussi été instituées par des hommes. Le Règlement ne traite pas du tout du racisme ou du sexisme témoignés à la Chambre.

Ce n'est pas seulement une question de propos, c'est l'attitude qui les inspire. Ce sera une mince consolation de savoir que désormais les députés ne me lanceront peut-être plus d'insultes. Je veux qu'ils considèrent les femmes et les membres des minorités comme de véritables êtres humains à part entière qui méritent d'être traités avec égalité et respect. C'est le strict minimum.

Nous avons maintenant ici une association de femmes parlementaires, une association dénuée d'esprit de parti, où les membres féminins de la Chambre et de l'autre endroit se réunissent de temps à autre. Cette association a discuté de ce qui s'est passé à la Chambre. Nous avons discuté d'un certain nombre de questions, et plus récemment des deux incidents qui ont suscité cette motion émanant du gouvernement.

Notre association est en train d'élaborer une proposition à votre intention, monsieur le Président, et à l'intention de la Chambre, en vue de faire apporter au Règlement certaines modifications qui permettront au Président de faire expulser un député de cette enceinte ou de lui imposer une amende ou de faire une retenue sur son traitement pour blâmer un comportement raciste et sexiste.

Comme mère de famille, lorsque mes enfants ont affiché de temps à autre des attitudes ou un comportement qui étaient inacceptables pour notre famille ou pour la société, ils ont eu à en subir les conséquences. C'est ainsi qu'ils apprennent. C'est une politique en usage dans les écoles partout au Canada. C'est une politique appliquée par l'entraîneur d'une équipe sportive des ligues mineures. Quand un joueur de son équipe agit de façon inconvenable ou affiche des attitudes incorrectes, il est renvoyé du match.

Il me semble qu'ici, à la Chambre, il n'y a pas de conséquences à subir si l'on se comporte de façon sexiste ou raciste, et c'est ce qu'il nous faut prévoir.

J'espère qu'on prendra notre proposition très au sérieux quand nous la soumettrons. Je le répète, elle a l'appui des femmes du côté du gouvernement, du côté de l'opposition officielle et du côté de mon parti également, et elle a fait l'objet de beaucoup de discussion.

Nous venons tous ici d'horizons différents. Il y a des députés qui étaient enseignants, ou travailleurs sociaux, ou avocats, ou personnes au foyer, ou médecins. Nous apportons tous une variété d'expériences à la Chambre des communes. Je suppose qu'on pourrait en qualifier certains ici de députés de carrière, car ils le sont depuis de très longues années. Mais nous venons tous ici avec des expériences différentes et de toutes les régions du pays, ce qui, à mon avis, ajoute beaucoup de connaissances et des perspectives différentes au travail que nous accomplissons ici.

Toutefois, nombreux sont parmi nous ceux qui ne savaient vraiment pas dans quoi ils s'embarquaient quand ils ont été élus ici. Bon nombre d'entre nous n'avions aucune expérience du processus législatif. Je sais que de nombreux membres de la Chambre des communes n'avaient aucune expérience des questions d'égalité. Nous faisons les lois ici, c'est notre boulot. Nous sommes censés représenter nos électeurs. N'oublions pas que plus de la moitié des électeurs sont des femmes. N'oublions pas la diversité ethnique et raciale et toutes les religions, langues et cultures qui caractérisent notre pays.

Nous adoptons ici des lois concernant l'immigration, l'équité en matière d'emploi. On ne peut considérer comme une banale invective les propos entendus il y a quelques semaines. Qu'apportent-ils au débat? Quelle sorte d'attitude est-ce là? La motion du gouvernement ne fait pas la différence entre le manque de décorum et le racisme ou le sexisme.

Je ne parle pas d'insultes dirigées contre une seule personne à la Chambre. Je parle d'injures touchant tout un groupe de la société. Aucune disposition du Règlement ne mentionne quoi faire en cas d'insultes visant tout un groupe de la société.